



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision

Question écrite n° 11637

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport remis au Parlement par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France au Parlement. Ce rapport s'est notamment penché sur la présence des langues régionales sur les antennes de France bleu. Ce rapport rappelle que l'article 6 du cahier des charges des chaînes de Radio France dispose que « la société contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française » et « veille à ce que les stations locales contribuent à l'expression des langues régionales ». Il lui demande de lui indiquer les actions de France bleu Breizh Izel et France bleu Armorique en faveur de la langue bretonne.

Texte de la réponse

Le service public audiovisuel est chargé, aux termes de l'article 43-11 de la loi du 30 septembre 1986, d'assurer la promotion de la langue française et, le cas échéant, des langues régionales et de mettre en valeur la diversité du patrimoine culturel et linguistique de la France. L'article 6 du cahier des missions et des charges de Radio France dispose que « la société contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française » et « veille à ce que les stations locales contribuent à l'expression des langues régionales ». Par ailleurs, le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2010/2014 de la société précise que « les 42 radios locales [du réseau France Bleu] constituant le réseau répondent non seulement aux missions fixées par la loi quant à la diffusion d'une information de proximité, notamment en cas de crise, mais également à un engagement d'ordre culturel envers les régions de France (valorisation des patrimoines locaux, découverte des nouveaux talents de la chanson...). » Si toutes les antennes de Radio France exercent une vigilance constante vis-à-vis du respect rigoureux de la langue française, les radios locales du réseau France Bleu veillent également partout où il existe une langue de France, autre que le français, à son expression et sa valorisation. Ainsi, le rapport d'exécution du cahier des missions et des charges de Radio France pour 2011 indique que, depuis la saison radiophonique 2007/2008, un dispositif spécifique aux langues régionales a été mis en place sur les stations locales du réseau France Bleu. Il prévoit des rendez-vous courts, ludiques ou pédagogiques proposés en langue régionale tout au long de la semaine, ainsi qu'une émission d'une heure dans la langue régionale, le week-end, à une heure de bonne exposition. Un rendez-vous consacré aux artistes produisant en langues de France est également programmé le week-end entre 16 h et 18 h. Ce dispositif complète les dispositions déjà en place depuis de nombreuses années concernant les langues de France à grand nombre de locuteurs. Par ailleurs, France Bleu poursuit la reprise progressive de ses contenus, dont les programmes en langue régionale, sur le web, en complément de l'antenne. S'agissant de la langue bretonne, deux antennes participent à sa promotion et à sa diffusion : France Bleu Armorique et France Bleu Breizh Izel. Sur France Bleu Armorique, les auditeurs peuvent écouter des programmes en langue bretonne tels que « Lavar din », du lundi au vendredi à 6 h17 et 8 h16 ; « Sul gouel ha bendez », le samedi de 12 h10 à 12 h30 (simultanément en ondes moyennes), une émission qui accueille un invité, traite de l'actualité et des événements culturels et propose un agenda des sorties. « Sul gouel ha bendez » est également présentée le dimanche, au même horaire, et le contenu de l'émission est différent. Par ailleurs, la station propose l'intervention de conteurs en gallo, le samedi à 7 h22, avec une rediffusion le dimanche à 8

h25. Enfin, France Bleu Armorique met la culture bretonne et galloise à l'honneur au cours d'une émission culturelle et musicale, le dimanche de 10 h05 à 11 h. France Bleu Breizh Izel, quant à elle, propose de nombreux programmes bilingues et en breton : « Cultures Breizh », une émission en breton et en français, de 13 h à 14 h du lundi au vendredi : musique celtique, échanges avec un invité, jeu et dialogue avec les auditeurs sont proposés dans les deux langues ; « An Abadenn », de 18 h30 à 20 h du lundi au vendredi. Il s'agit d'une émission quotidienne en breton qui traite des initiatives et des créations culturelles à travers des dialogues avec des invités, des reportages et de la musique bretonne ; Nota : depuis octobre 2012, ces deux émissions sont réalisées une fois par mois, en direct ou en différé, depuis une petite ou moyenne commune de la zone afin d'y collecter des parlers variés de la langue bretonne. « Breizh o pluriel », programme hebdomadaire culturel de la Bretagne en breton (13 h 16 h) puis en français (16 h-18 h), en direct intégral, le samedi après-midi ; « Hentou treuz » (chemins de traverse), magazine en breton qui traite des pays de Bretagne, diffusé le dimanche de 13 h à 16 h, accompagné d'une série de reportages diffusés de 19 h30 à 19 h45 du lundi au vendredi ; « Ar Veilladeg », veillée des contes en breton le dimanche de 15 h à 16 h ; « Les keleier breizh », qui propose les informations en breton le matin (trois éditions de quatre minutes à 6 h15, 7 h15, 8 h15), et le soir (présentation des titres à 18 h15 et journal à 19 h15) ainsi qu'une revue de presse hebdomadaire en breton le dimanche (diffusée le matin et l'après-midi) ; « An toul ban avel », chroniques (diffusées deux fois par jour) en breton et en français autour de la langue, son humour, ses expressions et son vocabulaire. La station aborde également la culture bretonne en français : « Kouizz Breizh », de 11 h00 à 11 h30, jeu quotidien sur la connaissance de la Bretagne et de son patrimoine ; « France Bleu vous rapproche », du lundi au vendredi de 16 h à 18 h, émission d'informations et de services qui propose un agenda des sorties et reçoit des invités en relation avec l'actualité culturelle ; les événements culturels régionaux, les samedis et dimanches de 9 h à 12 h ; les nouveautés de la création musicale locale, le samedi de 16 h à 18 h. France Bleu Breizh Izel est aussi présente sur les grands événements bretons qu'elle retransmet en direct, en français et en breton. Ainsi, en 2012, la station a diffusé Talents en scène à Quimper, le Kann ar Bobl à Pontivy, les Deiziou à Lorient, le Roue Waroch à Plescop, Livres en mer à Concarneau, la Bugale Breizh à Guingamp, le Kann al Loar à Landerneau, la Ar redadeg (course marathon au profit des Écoles Diwan), les Vieilles Charrues à Carhaix, le Cornouaille à Quimper, les Tonnerres de Brest 2012, le Festival du Bout du monde à Crozon, le Festival des Filets Bleus à Concarneau, la Saint-Loup à Guingamp, le Championnat des sonneurs de Gourin, le Festival du livre en Bretagne à Carhaix, le Festival de la danse Fisel à Rostrenen, La Scène Gwernig du Festival des Vieilles Charrues à Carhaix et la messe de Noël en breton. Par ailleurs, les auditeurs peuvent réécouter les émissions « Cultures Breizh » et « An Abadenn » qui ont chacune leur page en breton sur le site web de France Bleu Breizh Izel. Enfin, le bilinguisme s'affiche également au sein du bâtiment de la station sur ses panneaux signalétiques dans le cadre de la charte « Ya d'ar brezhoneg », qui prévoit un certain nombre d'engagements en faveur du breton, et qui a été signée en octobre 2008 entre l'Office de la langue bretonne, le président de Radio France et le directeur de France Bleu Breizh Izel.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11637

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6886

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4153